



Bravo



Félicitation au club de **Green Moove** qui malgré la situation sanitaire actuelle a réussi à augmenter son nombre de licenciés !



Evènements

Le Comité du Nord de la Ligue Contre le Cancer vous donne rendez-vous sur le lien ci-dessous pour les **Foulées du Comité du Nord**.



<https://courses-virtuelles.com/les-foulees-du-comite-du-nord/>

Au regard du contexte et après deux années consécutives d'annulation du Relais pour la Vie, nous souhaitons vous proposer une alternative qui nous permettra collectivement de nous réunir en famille ou entre amis !



Retour en image



Ce 5 juin avait lieu à Lambersart la rencontre dirigeants / animateurs : table ronde, conférence sport santé, bungypump, démonstration Fit'sticks !



La vie du CODEP

Le CODEP EPGV Nord ferme ses portes du samedi 17 juillet au dimanche 15 août 2021. Nous vous souhaitons de très bonnes vacances !





Santé

La Haute Autorité de santé a récemment défini les symptômes prolongés de la COVID-19, plus communément appelés **COVID long**. Des chercheurs de l'Inserm, de l'AP-HP et d'Université de Paris ont observé que "60 % des patients sont toujours affectés par au moins un symptôme six mois après infection et un quart d'entre eux par trois symptômes ou plus. Dans ce cas, un seul réflexe : consulter son médecin traitant. Pensez à sensibiliser vos animateurs et vos adhérents sur la persistance de ces symptômes.

AVANT ET APRES LA SÉANCE

Protocole sanitaire

- Remise d'une note d'information aux pratiquants sur les mesures sanitaires à respecter avant, pendant et après chaque séance.
- Etablir une liste des personnes présentes lors des séances qui pourra éventuellement être communiquée aux autorités sanitaires en cas de demande.

DESIGNATION DU REFERENT COVID AU SEIN DU CLUB

Le référent COVID est celui qui est chargé, au sein du club, de faire respecter les règles sanitaires, il peut s'agir de l'animateur du club, d'un bénévole ou d'un dirigeant.

Pass Sport

LE PASS SPORT POUR LES FAMILLES

1jeune1solution.gouv.fr

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants.

C'est pourquoi l'État met en place le Pass Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.



Ce dispositif a pour objectif d'apporter une **aide** d'un montant de 50 € aux **jeunes de 6 à 18 ans** (dont les familles bénéficient des allocations de rentrée scolaire, d'éducation à l'enfant handicapé ou de jeune adulte handicapé), en participant au financement de leur inscription dans une **association sportive** dès septembre 2021.

Pour plus amples informations vous pouvez consulter la page :
<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>